

COMMUNIQUE DE PRESSE

Béclère, pour un hôpital pérenne

Le Conseil municipal réuni jeudi 14 février a voté à l'unanimité une motion de soutien relative à la disparition de certains services de l'Hôpital Antoine Béclère.

L'hôpital public doit rester le pilier du système de santé de notre pays. La dégradation des conditions de prise en charge des patients et des conditions de travail des personnels hospitaliers sont inacceptables.

Il y a urgence à consolider et peut-être rénover le système hospitalier et l'offre de soins. Il existe des solutions et des propositions qui prônent le dialogue avec les professionnels de santé, car rien ne se fera sans eux.

L'hôpital public est un pôle d'excellence sanitaire. Il est un instrument décisif d'égalité territoriale. Grâce au dévouement de personnels formés et de qualité, il est au cœur de l'enjeu de l'égalité d'accès aux soins que nous voulons tous.

Le Conseil municipal reste donc très attentif aux évolutions de la situation de l'Hôpital Antoine-Béclère.

Vous trouverez ci-dessous la motion :

Considérant le rôle essentiel de l'hôpital Béclère au sein de son bassin de vie qui comprend notamment les communes membres du territoire Vallée sud Grand Paris,

Considérant l'augmentation prévisionnelle de la population au sein de ce bassin,

Considérant que l'hôpital Béclère assure la prise en charge des urgences de la population de ce territoire y compris les urgences psychiatriques,

Considérant que la disparition de cet hôpital mettrait en danger la population concernée,
Considérant que la présence de l'hôpital Béclère constitue un facteur d'attractivité pour le bassin de vie concerné,

Considérant l'inquiétude légitime de praticiens et personnels de l'hôpital concerné,

Le conseil municipal :

- demande que soit confirmée la pérennité de l'hôpital Antoine-Béclère ;
- précise que cette motion sera transmise au directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris

Contact presse : Michael Dubois - Tél. : 01 41 33 00 – michael.dubois@sceaux.fr